

Conseil Municipal du 27 juin 2022

à 18h00

N°ordre 27  
N° identifiant 2022-0161

Titre Demande de subventions pour le projet "Blossac se ressource"

Rapporteur(s) Mme Léonore MONCOND'HUY  
Date de la convocation 20/06/2022

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY  
Secrétaire(s) de séance

PJ. Annexe 1 : Dépenses éligibles aux fonds européens

Membres en exercice 0  
Quorum 18

Présents 0

Absents 0

Mandats 0 Mandants Mandataires

Observations L'ordre de passage des délibérations est le suivant : le rendu-compte, de la n° 1 à la n° 19, de la n° 21 à la n° 32, la n° 68, de la n° 33 à la n° 62, de la n° 64 à la n° 67.  
Les délibérations n° 20 et 63 sont retirées.

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction générale des services Mission Relations territoires - Partenariats
------------------	---

Site classé depuis le 7 décembre 1912, le parc de Blossac doit sa notoriété à son caractère historique (un des rares grands parcs protégés du XVIII<sup>ème</sup> siècle en Nouvelle-Aquitaine), à sa situation privilégiée en centre-ville, à son cadre paysager, et ses ambiances végétales. Le parc de Blossac a été un haut lieu de la représentation politique (Révolution, République, Empire, Restauration....) et des grands événements de la cité. Après la Seconde guerre mondiale, les usages du parc de Blossac ont changé. De la promenade pour s'y montrer, le parc est devenu un lieu pour courir et s'y détendre. Des gens traversent le parc pour aller travailler, y compris à vélo. Au XX<sup>ème</sup> siècle, le patrimoine naturel et végétal a été appauvri avec un déboisement de ce poumon vert.

Il se positionne pour autant, parmi les sites les plus visités, après le Futuroscope et l'église Notre-Dame-La-Grande de Poitiers, avec un million d'entrées par an.

Une phase de diagnostics, et l'écriture d'un plan de gestion ont permis d'établir un programme pluriannuel d'actions à mener pour reconquérir la trame végétale du parc dans un souci historique, environnemental et paysager. Un socle d'actions incontournables a été validé par les élus et a pour objectifs partagés de répondre à :

- la mise en sécurité du public par l'abattage et la replantation
- la pérennisation de la structure historique
- le confortement de la diversité des usages
- la prise en compte de la diversité des situations : ombre / lumière, été / hiver
- l'augmentation du ratio surfaces végétales / surfaces minérales, pour plus de fraîcheur et de biodiversité
- la prise en compte du réchauffement climatique : choix d'essences adaptées et durables
- l'entretien différencié
- l'économie des ressources en eau.

Le projet vise à conserver le caractère historique du parc, son ordonnancement, ses allées majestueuses, son jardin à la française, son bassin, tout en le restaurant, en y intégrant de nouveaux usages et en prenant en compte les préoccupations écologiques, végétales et animales. Le défi est de réaliser un équilibre entre patrimoine (bâti, naturel) et rayonnement contemporain. Il s'agit enfin d'avoir un réel impact environnemental, social et économique, en garantissant le renouveau végétal de ce parc, d'où le nom du projet « Blossac se ressource ».

Le coût total de l'opération est estimé à 2 150 000 € Hors taxe (HT), mais seulement 1 532 001 € HT des dépenses sont éligibles aux financements européens (cf. annexe 1). Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en € HT	
Études	200 000 €	Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil)	900 000 €
Préparation et terre végétale	291 668 €		
Renouveau végétal	291 167 €		
Sols	103 333 €	Fonds européen de développement régional (Feder)	612 800 €
Réseaux	95 000 €	Fondation du Patrimoine	200 000 €
Éclairage	233 333 €		
Mobilier, serrurerie, signalétique	58 333 €		
Rivière du jardin anglais	250 833 €	Autofinancement	437 200 €
Bassin/fontaine	383 333 €		
Réhabilitation des jeux existants	243 000 €		
<b>Total</b>	<b>2 150 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 150 000 €</b>

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à solliciter
  - o le soutien de l'État au travers de la Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil), à hauteur de 900 000 € HT, soit 42 % du montant total des dépenses
  - o le soutien de l'Europe au travers du Fonds européen de développement régional (Feder) à hauteur de 612 800 € HT, soit 28 % du montant total des dépenses
  - o le soutien de la Fondation du Patrimoine à hauteur de 200 000 € HT, soit 9 % du montant total des dépenses
- d'autoriser Madame la Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à cette réalisation,
- d'imputer les recettes correspondantes :
  - o de la Dsil à l'article 1347, opération 2003 « Parc de Blossac : Blossac se ressource » du budget Principal
  - o du Feder à l'article 1327, opération 2003 « Parc de Blossac : Blossac se ressource » du budget Principal
  - o de la Fondation du patrimoine à l'article 1328, opération 2003 « Parc de Blossac : Blossac se ressource » du budget Principal.

POUR	0	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Pour la Maire,

**RESULTAT DU VOTE**

--

<b>Affichée le</b>	
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	
Identifiant de télétransmission	

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions